

DELIBERATION CA035-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 9 avril 2019.

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 07 mars 2019

Le Conseil d'administration réuni le 25 avril 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 07 mars 2019 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, le 25 avril 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Dominic HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 02 mai 2019

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration
07 mars 2019

*Approuvé par le Conseil
d'administration du 25 avril 2019*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 07 mars 2019 à 14h38 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BARILLE Régis	Présent
BERNARD Catherine	Présente à partir de 16h
BILLIARD Matthieu	Présent
BIOTEAU Emmanuel	Présent
BONNIN Marie	Excusée, donne procuration à Laurent LEMAIRE
BOUYÉ Hilaire (suppléante : HÉRITIER Chloé)lia)	Excusé
BRIET Marie	Absente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle (suppléante : JACQUES Marie-Agnès)	Excusée donne procuration à Philippe MARCILLOUX
DELABAERE Éric	Présent
DELAUNAY Mégane (suppléant : HENON Théo)	Absent
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (suppléante : GOUKASSOW Véronique)	Absente
FEL Caroline (suppléante : ENGEL Karine)	Absente
GARCIA Laurent	Présent
GERAULT Laurent (suppléante : HOUEL Stéphanie)	Absent
GROLLEAU Françoise	Présente
HAMARD Patrick	Présent
HEURTIER Anne	Excusée, donne procuration à Laurent GARCIA
HINDRE François	Présent
JARDINAUD Chloé (suppléante : AVILA Mary-Lou)	Excusée, donne procuration à Tiphaine PRIER
JUSTEAU Foulques	Absent
KOBIELA Arthur (suppléante : BARBEDOR Carole)	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Présent
LEMAIRE Laurent	Présent
LONG Martine	Présente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
MEUX Quentin (suppléante : RENARD Caroline)	Absent
NIGET David	Présent à partir de 14h45
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
QUINCHARD Sophie	Présente
REY Anne	Présente

ROCHE Pascale	Absente
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
TREMBLAY Romain (suppléante : PRIER Tiphaine)	Présente
VEYER Philippe	Présent

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

AGNELY Olivier, Agent comptable

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration

MALLET Sabine, Vice-présidente Formation et vie universitaire

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique

BOISSON Didier, porteur de projet Thélème

BAUPIN Dominique, Directeur du Pilotage et de l'Evaluation

SAINTOBERT Annabelle, Directrice des affaires financières

FAVREAU Michèle, Enseignante-Chercheuse, Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

BOUVIER Lydie, Directrice de l'IUT

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

GRIGNON Éric, Commissaire aux comptes, KPMG

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations.....	1
1.1 Interdiction d'accès aux locaux – Site de Saumur	1
1.2 Nomination du chargé de mission du VPE	1
1.3 Nomination d'un administrateur provisoire de l'Université Bretagne Loire (UBL) ...	1
1.4 Réponse à un PIA3 Territoires d'Innovation Pédagogique	1
2. Procès-verbal du CA.....	1
2.1 Procès-verbal du CA du 31 janvier 2019	1
3. Prospective et moyens.....	2
3.1 Rapport annuel de performance 2018.....	2
3.2 Exécution budgétaire 2018 et analyse budgétaire	4
3.3 Compte financier, annexes et analyse financière.....	4
3.4 Proposition d'affectation du résultat 2018	5
3.5 Rapport du Commissaire aux comptes	5
3.6 Modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels.....	6
3.7 Appel à cotisation UNESS 2019	6
4. Recherche.....	6
4.1 CPER FEDER TRANSLAT	6
5. Enseignement et vie étudiante.....	6
5.1 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil	6
5.2 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement.....	6
5.3 Création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.....	7
5.4 Création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » - Faculté de Droit, Economie, Gestion....	7
5.5 Modification du D.U. « Sciences criminelles » - Faculté de Droit, Economie, Gestion....	8
5.6 Demande de co-accréditation avec l'Université de Tours pour la mise en œuvre du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée » – Faculté de Santé.....	9
5.7 Convention de partenariat avec le Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France (RESSIF GIE) pour la création et la mise en œuvre du Diplôme d'Université « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	9
5.8 Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers et l'Université Libanaise	9
5.9 Convention spécifique de collaboration entre l'Université d'Angers (France) et l'Université autonome du Yucatan (Mexique) afin d'établir les bases d'un double diplôme dans le cadre de l'échange d'étudiants en licence mention sciences sociales parcours tourisme, hôtellerie, restauration et événementiel – UFR ESTHUA Tourisme et Culture ...	9
5.10 Etat d'avancement du projet Thélème	9
6. Décisions prises par délégation du CA au Président.....	10

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14h38. 26 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 21 membres présents, 5 procurations). 2 membres à voix consultative sont présents. 11 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 Interdiction d'accès aux locaux – Site de Saumur

M. ROBLÉDO informe les membres que le Directeur de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture a été amené à prendre un arrêté interdisant l'accès des locaux du site de Saumur, pendant un mois, à un stagiaire de la formation continue compte tenu de son comportement agressif et menaçant à l'égard des autres stagiaires et des enseignants.

1.2 Nomination du chargé de mission du VPE

M. ROBLÉDO nomme, sur proposition de M. LAMBERT, Vice-président Etudiants, M. KOBIELA Arthur en tant que chargé de mission du VPE.

M. ROBLÉDO explique que cette nomination fait suite au départ en mobilité à l'étranger de M. MEUX Quentin qui assurait jusqu'alors cette mission.

1.3 Nomination d'un administrateur provisoire de l'Université Bretagne Loire (UBL)

M. ROBLÉDO indique que M. Marc RENNER est nommé administrateur provisoire de l'UBL. M. ROBLÉDO précise que M. RENNER occupait jusqu'à présent le poste de Directeur de l'INSA de Strasbourg ainsi que celui de Président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi). Il a pris ses nouvelles fonctions le lundi 4 mars 2019.

1.4 Réponse au PIA3 "Territoires d'Innovation Pédagogique" (TIP)

M. ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers, en partenariat avec Le Mans Université, l'Université de Nantes, le Rectorat de Nantes et le Carif-oref des Pays de la Loire, a soumis un dossier dans le cadre du PIA3 "Territoire d'innovation pédagogique". Ce projet porte sur l'amélioration de l'orientation des lycéens et il est retenu dans la première phase du concours. Le budget total est de 8 200 000 € et le programme est financé par la Banque des territoires (nouvelle appellation de la Caisse des dépôts et consignations).

M. ROBLÉDO précise que l'Université d'Angers est désignée comme pilote. M. ROBLÉDO, Mme MENARD, cheffe de projet de ce dispositif, un représentant du rectorat et un représentant du Carif-oref vont aller présenter et défendre le dossier le 25 mars à Paris.

2. Procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du CA du 31 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 31 janvier 2019 est approuvé sous réserve de la modification suivante, page 3 : « Mme QUINCHARD regrette que l'Université d'Angers n'ait pas été concertée dans la création de l'EUR Blue Planet ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 Rapport annuel de performance 2018

M. ROBLÉDO précise que le Rapport annuel de performance (RAP) fait état des résultats obtenus par rapport à ce qui est normalement négocié et signé avec le ministère.

M. ROBLÉDO explique qu'il est peu probable, d'ici la fin du contrat quinquennal, qu'un accord soit signé avec le ministère. Les indicateurs présentés sont par conséquent ceux qui avaient été établis lors de la préparation du contrat avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Il présente des indicateurs communs et des indicateurs spécifiques à l'établissement.

M. BAUPIN présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. BARILLE demande si les statistiques prennent en compte les étudiants étrangers.

M. BAUPIN confirme et précise qu'il y a par exemple, le taux d'étudiants étrangers inscrits.

M. BARILLE demande si le taux de réussite des étudiants étrangers est disponible.

M. BAUPIN répond qu'il est sur la plateforme de pilotage.

M. NIGET demande à avoir accès au diaporama de présentation.

M. BAUPIN lui conseille d'aller sur la plateforme de pilotage qui est plus riche en informations et graphiques que le diaporama.

M. NIGET demande si des éléments plus qualitatifs sur les taux de réussite en licence et en master sont disponibles. Il indique avoir régulièrement des difficultés, en tant qu'enseignant chercheur, à accéder à des ressources lors de l'encadrement des étudiants inscrits en master de recherche et faisant un mémoire.

M. ROBLÉDO répond que cette thématique entre dans le périmètre des conseils de perfectionnement à qui il est demandé d'analyser ces données. Un point précis sur ce sujet pourra être fait en CFVU.

M. ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers souhaite s'engager dans un dispositif d'amélioration continue des taux de réussite en master. Un travail va être mené pour déterminer les moyens et ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine.

M. NIGET rappelle que, selon lui, ce travail doit être réalisé en concertation avec les équipes pédagogiques.

M. KOBIELA demande comment sont pris en compte les étudiants en année de césure dans ces indicateurs. Il souhaite savoir s'ils sont considérés comme redoublants.

M. ROBLÉDO répond que cela dépend de leur inscription administrative.

Mme REY précise que la césure se fait au cours d'une année universitaire, par conséquent, si elle a lieu entre le M1 et le M2, cela signifie que l'étudiant a validé son M1. Dans ce cas, l'étudiant sera inscrit en M2 et pris en compte en tant que tel dans les indicateurs.

M. KOBIELA indique que, dans certaines formations de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, des temps d'échange sur la formation et l'insertion professionnelle ont été proposés.

Il explique que cela a plu aux étudiants qui se sont sentis entendus et cela a été mieux perçu que l'enquête en ligne. Il demande si cette initiative pourrait être développée au sein de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO répond que cela est possible mais que cela prend du temps. C'est plus aisé à mettre en place au sein des promotions restreintes.

M. BAUPIN précise que l'enquête comporte des questions ouvertes qui permettent aux étudiants de s'exprimer. Il assure que toutes les données, suggestions, sont prises en considération.

Mme REY rappelle que les résultats de l'enquête sont communiqués en fin d'année universitaire. Ils ne peuvent donc pas être pris en compte dès l'année suivante, ce dont les étudiants n'ont pas toujours conscience.

Mme LONG indique que lors des temps d'échange avec les étudiants, l'enseignement des langues vivantes est un axe d'amélioration systématiquement avancé.

M. ROBLÉDO répond que l'enseignement des langues étrangères pour les non spécialistes est un enjeu majeur pour les universités. Dans ce sens, l'Université d'Angers va engager une réflexion sur ce sujet.

Mme QUINCHARD demande pourquoi l'accès au grade de Professeur des universités praticien hospitalier (PU-PH) pour les femmes ne figure pas sur la présentation. Elle aurait également apprécié avoir des éléments sur le taux de réussite en deux ans pour les étudiants en DUT dans la mesure où ces formations sont susceptibles d'être prolongées d'un an.

M. BAUPIN répond que les taux de réussite en deux ans pour les étudiants en DUT sont consultables sur la plateforme de pilotage ainsi que sur le site internet du ministère. Concernant les taux de féminisation des grades de Professeur (PR) et de Maîtres de conférences (MCF), il a été demandé d'extraire les données relatives aux PU-PH, raison pour lesquelles elles n'apparaissent pas.

Mme QUINCHARD trouve cela dommage puisque, selon elle, cela fausse les statistiques.

M. ROBLÉDO précise que l'Université d'Angers ne maîtrise pas complètement le recrutement des PU-PH qui est dicté notamment par les besoins du Centre Hospitalier Universitaire (CHU). M. ROBLÉDO trouverait également intéressant de connaître ce taux, d'autant plus que les professions médicales se féminisent de plus en plus.

M. LEMAIRE s'interroge sur l'absence d'indicateurs liés à la recherche dans la présentation. Il aurait aimé avoir des informations, notamment sur la dimension internationale dans les activités de recherche.

M. BAUPIN répond qu'il n'y a pas d'indicateur concernant la recherche dans les indicateurs communs de la DGESIP. L'Université d'Angers a choisi de suivre des indicateurs spécifiques à la recherche, puisqu'elle considère que cette thématique est capitale. Néanmoins, il n'y avait pas d'obligation.

Le rapport annuel de performance 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour (un.e membre est arrivé.e en cours de réunion).

3.2 Exécution budgétaire 2018 et analyse budgétaire

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. ROBLÉDO précise que, depuis 2012, la masse salariale a augmenté de presque 19 millions d'euros. Concernant les créations de postes, l'équilibre est quasi parfait entre le personnel BIATSS et le personnel Enseignants et Enseignants Chercheurs.

M. BAUPIN indique que les créations de postes sur la période 2012 – 2019 représentent 178 Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT).

M. ROBLÉDO explique que pour l'année 2018 les principaux indicateurs sont bons. Le seul point d'alerte est le poids de la masse salariale sur les ressources qui atteint les seuils de vigilance.

M. HAMARD demande quel est l'impact du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) sur la situation actuelle.

M. ROBLÉDO répond que le GVT correspond environ à 600 000 euros par an. Pour le budget 2019, la somme attribuée pour le GVT 2018 est conservée. En revanche, M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers n'a pas perçu de subvention pour couvrir le GVT 2019. A terme, si le GVT venait à ne plus être compensé, cela mettrait les établissements dans des situations difficiles.

M. NIGET demande quels sont les arguments avancés par l'Etat pour justifier de ne plus compenser le GVT.

M. ROBLÉDO répond que l'Etat indique aux établissements que son GVT est proche de zéro, aucune compensation n'est par conséquent nécessaire. Or, le GVT est propre à chaque établissement. Si aucune compensation n'est octroyée aux structures ayant un GVT positif, celles dont le GVT est négatif le conservent.

3.3 Compte financier, annexes et analyse financière

M. AGNELY présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Il est proposé au conseil d'administration les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1 444,6** ETPT sous plafond et **373,9** ETPT hors plafond
- **153 601 191 €** d'autorisations d'engagement
 - 123 660 779 € personnel
 - 23 539 867 € fonctionnement
 - 6 400 545 € investissement
- **150 607 657 €** de crédits de paiement
 - 123 658 437 € personnel
 - 22 032 732 € fonctionnement
 - 4 916 488 € investissement
- **155 277 518 €** de recettes
- **4 669 862 €** de solde budgétaire

Ce point sera mis au vote après la présentation du rapport du Commissaire aux comptes.

Il est proposé au conseil d'administration les éléments d'exécution comptable suivants :

- **4 671 207 €** de variation de trésorerie
- **413 424 €** de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 691 529,16 € au titre du budget principal et un déficit de 278 104,99 € au titre du SAIC)
- **2 950 975 €** de capacité d'autofinancement
- **3 489 825 €** de variation de fonds de roulement

Ce point sera mis au vote après la présentation du rapport du Commissaire aux comptes.

3.4 Proposition d'affectation du résultat 2018

M. AGNELY présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat 2018 du budget principal, soit **691 529,16 €**, en réserves et le déficit du SAIC, soit **278 104,99 €**, en report à nouveau.

Dans le cadre de la suppression du SAIC, en 2019, il est également proposé d'affecter le solde du compte Report à nouveau sur le compte Réserves.

Ce point sera mis au vote après la présentation du rapport du Commissaire aux comptes.

3.5 Rapport du Commissaire aux comptes

M. GRIGNON présente ce point.

M. GRIGNON certifie que les comptes annuels de l'Université d'Angers sont sincères et réguliers, au regard des principes comptables français et qu'ils donnent une image réelle de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'établissement.

M. DELABAERE demande si l'exécution budgétaire de l'Université d'Angers comporte des particularités, au regard de celle des autres établissements d'enseignement supérieur.

M. GRIGNON répond qu'une étude benchmark est disponible sur le site de KPMG. Il précise néanmoins que le ratio de fond de roulement (52 jours) indique que l'Université d'Angers est en bonne santé financière.

A la suite de la présentation du rapport du Commissaire aux comptes, sont mis aux votes les points suivants :

- Les éléments d'exécution budgétaires sont approuvés. Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 23 membres en exercice et avec 28 voix pour (un.e membre est arrivé.e en cours d'instance).

- Les éléments d'exécution comptables sont approuvés. Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 23 membres en exercice et avec 28 voix pour.

- La proposition d'affectation du résultat est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 23 membres en exercice et avec 28 voix pour.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération portant sur le compte financier, ses annexes, l'analyse financière et l'affectation du résultat 2018.

3.6 Modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels

La modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.7 Appel à cotisation UNESS 2019

L'appel à cotisation UNESS 2019 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Recherche

4.1 CPER FEDER TRANSLAT

La demande de subvention FEDER est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5. Enseignement et vie étudiante

Mme MALLET présente ces points (cf. diaporama de séance en annexe).

5.1 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil

M. KOBIELA s'interroge sur le fait que la capacité d'accueil en Master Droit international et européen soit inchangée alors que, selon lui, les effectifs de M1 et M2 ont doublé.

Mme LONG précise que la diminution des capacités d'accueil proposée initialement était une adaptation à la réalité des effectifs.

M. ROBLÉDO répond qu'afficher une diminution des capacités d'accueil peut dissuader certains étudiants de postuler, il convient donc de les maintenir.

Dans le cadre de l'admission en Master 2 de Droit, les capacités d'accueil sont approuvées. Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

5.2 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement

M. LEMAIRE demande si une harmonisation des dates de recrutement à l'échelle de l'université est envisageable.

Mme MALLET répond que cela n'est pas possible pour les Master 2 de Droit puisqu'il faudrait que l'harmonie soit à l'échelle nationale, ce qui n'est pas le cas. En effet, la sélection en Master 1 de Droit est en train de se mettre en place et incrémenterait ainsi le calendrier de recrutement national proposé pour les Master 1.

M. ROBLÉDO craint que le fait que l'Université d'Angers soit dans les dernières universités à mettre en place la sélection en M1 Droit pourrait contraindre les étudiants de licence à changer d'établissement en s'assurant, s'ils sont sélectionnés, une place en M2 l'année suivante.

Mme LONG précise qu'une réflexion est en cours au sein de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion pour passer à un recrutement en Master 1.

Dans le cadre de l'admission en Master 2 de Droit, les dates de recrutement sont approuvées sous réserve de vérification de la date de clôture de dépôt des dossiers de candidature pour le M2 mention droit public parcours histoire du droit et des institutions.

La date du 24 août 2019 étant confirmée, les dates de recrutement sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.3 Création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

M. ROBLÉDO demande à ce que la formation ne soit pas ouverte si le nombre de 12 étudiants n'est pas atteint.

La création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.4 Création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » - Faculté de Droit, Economie, Gestion

Mme FAVREAU présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. ROBLÉDO explique qu'à chaque fois qu'une formation est créée, elle est confrontée à l'offre de formations pour laquelle l'Université d'Angers est accréditée. En effet, la DGESIP ayant un droit de regard sur la soutenabilité financière, il est donc nécessaire de vérifier que les modifications de l'offre de formations, au cours du contrat quinquennal, ne viennent pas la déséquilibrer. Dans le cadre de la création de ce parcours la soutenabilité financière semble correcte.

Mme MALLET rappelle que la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion (DEG) va participer à la mention GTDL comme elle participait au parcours CTEDC. En effet, cette mention est co-portée par les Facultés de Droit, d'Economie et de Gestion (DEG) et Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH).

Mme FAVREAU répond que la volonté est bien de continuer à collaborer étroitement mais elle ne sait pas à quelle hauteur la faculté DEG va participer.

M. DANIEL précise que le financement de la nouvelle mention de Master (GTDL), co-portée par les Faculté DEG et LLSH, sera proportionnel à la participation des enseignants chercheurs de chacune des composantes. En outre, un certain nombre de conventions sont en cours d'élaboration. M. DANIEL précise que les doyens des composantes concernées ne sont pas à la manœuvre sur ce point.

M. ROBLÉDO demande qui payait la charge financière (512 heures) dans le parcours CDETC.

M. DANIEL répond qu'elle était payée à 50% par la Faculté LLSH et à 50% par la faculté DEG.

Mme FAVREAU indique que la répartition des heures, qui dépend en partie des intervenants extérieurs, n'est pas stabilisée actuellement, elle ne peut donc pas faire l'état des lieux des besoins pour le Master GTDL.

M. BIOTEAU explique que la maquette du Master GTDL prévoit 895 heures équivalent TD pour les deux années de formation. Elle a été construite en partant du coût réel (sans les enseignements mutualisés), ce qui amenait à un très léger surcoût par rapport à ce que coûtait le parcours CDETC, lequel serait compensé notamment grâce aux partenariats extérieurs. A l'heure actuelle, toutes les conventions ne sont pas finalisées. Par contre, il est d'ores et déjà acté qu'en termes d'heures d'enseignement au sens strict, il y aura une diminution du coût pour les deux composantes.

M. BIOTEAU rappelle que le parcours CTEDC était conjoint à deux mentions de master : un parcours dans la maquette de la mention GAED et un parcours dans la maquette de la mention Economie Appliquée. Dans la mention GAED, environ 30% des cours étaient mutualisés avec les autres parcours de cette mention. Ces cours restent dans la maquette GAED et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul budgétaire de la nouvelle mention GTDL. Ce nouveau Master mention GTDL ne portera qu'un parcours, à savoir CTEDC. En effet, ce parcours CTEDC a été extrait des deux anciennes maquettes (Master mention GAED et Master mention Economie Appliquée) et intégré à la maquette de la nouvelle mention GTDL.

M. ROBLÉDO demande quelles sont les marges de manœuvre financières liées à cette modification.

Mme FAVREAU explique que pour la Faculté DEG, le fait de ne pas ouvrir le M1 en 2018/2019 représente une économie de 478 heures.

M. BIOTEAU répond que pour la Faculté LLSH cela représente environ le même volume économisé, qui sera injecté dans le Master mention GTDL.

M. ROBLÉDO demande si, pour la Faculté DEG, le volume d'heure du parcours CTEDC économisé est injecté dans le parcours N4E.

Mme FAVREAU confirme.

Mme MALLET précise que cela est sans compter les heures faites par les économistes au sein du Master GTDL.

M. DELABAERE demande si l'intervention de la Faculté DEG dans le Master mention GTDL se limite à 160 heures.

M. DANIEL indique qu'il est vraisemblable que oui, même si tous les éléments de portage de cette mention ne sont pas encore connus. M. DANIEL salue la qualité des réflexions et des travaux des porteurs de projets des parcours N4E et GTDL et assure son soutien aux projets. M. DANIEL indique que la Faculté DEG est prête à assumer un coût supplémentaire si besoin était, ce qui n'est pas sûr en l'absence d'informations sur le modèle économique du Master GTDL. La Faculté DEG soutient les projets qu'elle porte, leur soutenabilité financière parfaitement maîtrisée en début de contrat permet d'assumer un supplément si besoin était.

M. ROBLÉDO indique que, lors du renouvellement de l'accréditation, il faudra comparer l'offre de formations avec les objectifs fixés en termes de recrutement des étudiants et/ou le taux d'insertion professionnelle.

M. DANIEL approuve.

M. DELABAERE demande si des débouchés professionnels existent.

Mme FAVREAU répond par l'affirmative et précise que cette formation est innovante et répond à des besoins en termes de recrutement. De plus, s'il n'y a pas assez de candidats lors du recrutement, la formation ne sera pas ouverte.

La création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

5.5 Modification du D.U. « Sciences criminelles » - Faculté de Droit, Economie, Gestion

M. ROBLÉDO demande quelle est la capacité d'accueil.

Mme MALLET répond qu'elle est portée à 30 étudiants.

M. LEMAIRE demande des informations complémentaires sur la modification.

Mme MALLET répond qu'il s'agit de permettre aux étudiants de ne s'inscrire qu'à certains modules du D.U., proposé au niveau L3.

M. LEMAIRE ne comprend pas l'intérêt financier pour l'Université d'Angers de proposer cette modification, au regard du tarif de 40 euros proposé pour les étudiants en formation initiale.

Mme MALLET répond que la formation est ouverte à la formation initiale mais également à la formation continue, le tarif dans ce cadre étant de 500 euros, ce qui équilibre le financement.

La modification du D.U. « Sciences criminelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

5.6 Demande de co-accréditation avec l'Université de Tours pour la mise en œuvre du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée » – Faculté de Santé

La demande de co-accréditation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.7 Convention de partenariat avec le Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France (RESSIF GIE) pour la création et la mise en œuvre du Diplôme d'Université « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.8 Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers et l'Université Libanaise

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.9 Convention spécifique de collaboration entre l'Université d'Angers (France) et l'Université autonome du Yucatan (Mexique) afin d'établir les bases d'un double diplôme dans le cadre de l'échange d'étudiants en licence mention sciences sociales parcours tourisme, hôtellerie, restauration et évènementiel – UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.10 Etat d'avancement du projet Thélème

M. BOISSON présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. DANIEL soutient le projet et indique que l'implication des équipes est à souligner, les discussions au sein des groupes de travail étant très riches et innovantes.

M. LERICHE partage cet avis.

M. ROBLÉDO rappelle qu'il s'agit d'un projet capital pour l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO pense qu'il est important que le travail réalisé en licence dans le cadre de ce projet puisse être transposable au niveau master, à terme, et salue le travail des équipes impliquées dans le projet Thélème.

M. LERICHE souligne que M. BOISSON met en place un lien entre les composantes dans le cadre de ce projet ce qui est apprécié et constructif.

M. DELABAERE demande si une évaluation du projet Thélème en comparant un groupe d'étudiants entrant dans le dispositif « Thélème » et un groupe d'étudiants témoin est prévue.

M. BOISSON répond par l'affirmative.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

M. ROBLÉDO présente les décisions prises par délégation du CA.

7. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, M. ROBLÉDO clôt la séance à 18h30.

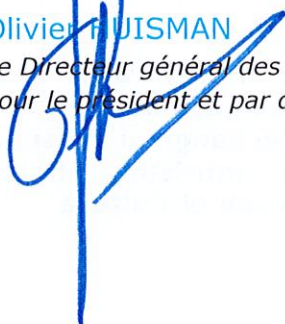
Christian ROBLÉDO
Le Président de l'Université d'Angers



Didier LE GALL
Le Vice-président du Conseil d'administration



Olivier FUISMAN
*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*



8. ANNEXE :

Diaporama de la séance du 07 mars 2019

Conseil d'administration

7 mars 2019

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal du CA
3. Prospective et moyens
4. Recherche
5. Enseignement et vie étudiante
6. Décisions du Président prises par délégation du CA

1. Informations

- 1.1 Interdiction d'accès aux locaux – Site de Saumur
- 1.2 Nomination du chargé de mission du VPE
- 1.3 Nomination d'un administrateur provisoire à l'UBL

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal du CA du 31 janvier 2019 - **VOTE**

3. Prospective et moyens

- 3.1 Rapport annuel de performance 2018 - **VOTE**
- 3.2 Exécution budgétaire 2018 et analyse budgétaire
- 3.3 Compte financier, annexes et analyse financière -**VOTE**
- 3.4 Proposition d'affectation du résultat 2018 – **VOTE**
- 3.5 Rapport du commissaire aux comptes
- 3.6 Modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels – **VOTE**
- 3.7 Appel à cotisation UNESS 2019 - **VOTE**

3.1 Rapport annuel de performance 2018

Présentation par Dominique BAUPIN, Directeur du pilotage et de l'évaluation

POUR VOTE

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2017

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Méthode 1

- Tient compte uniquement de l'établissement d'inscription en L1

UA
47,0%

- **UA 1^{ère} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans
- +18,6 points par rapport à la moyenne nationale (28,4%)

Valeur ajoutée
+ 13,1

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 1^{ère} place nationale** sur la valeur ajoutée

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 3 années

UA
63,1%

- **UA 1^{ère} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans
- +19,9 points par rapport à la moyenne nationale (43,2%)

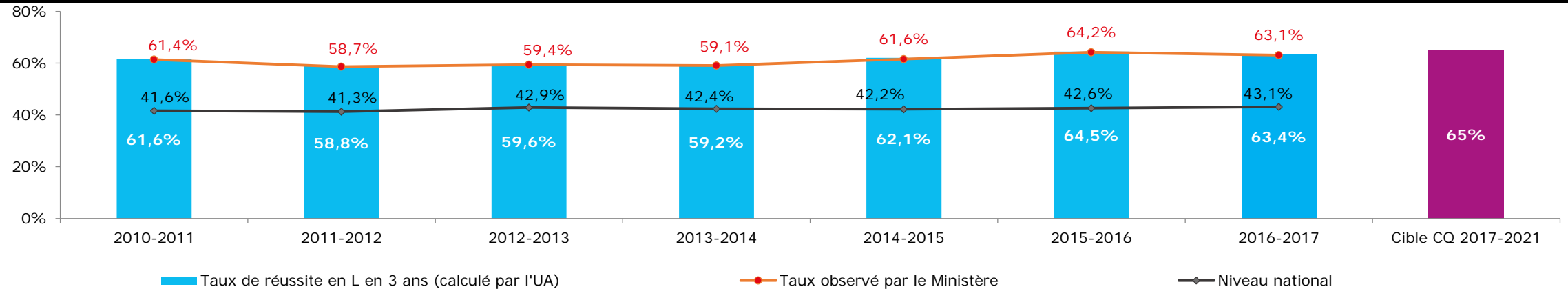
Valeur ajoutée
+ 11,9

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 1^{ère} place nationale** sur la valeur ajoutée

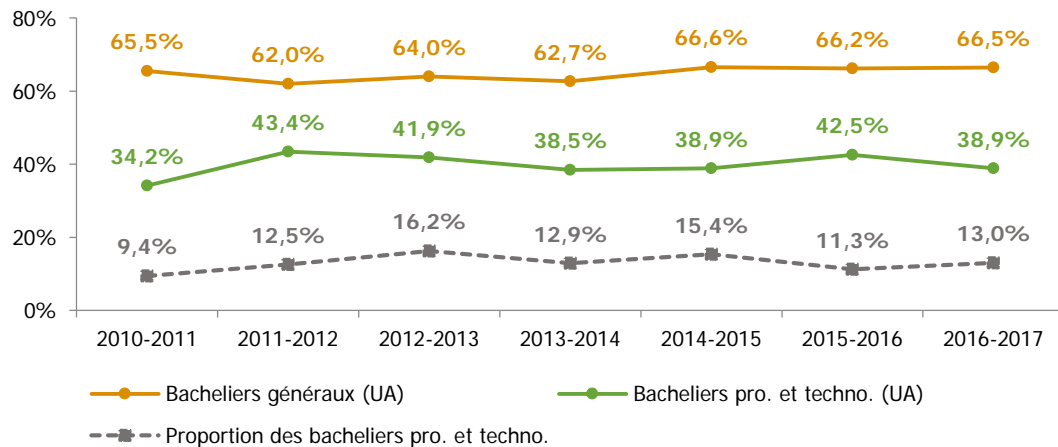
Chiffres calculés par le ministère

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2017

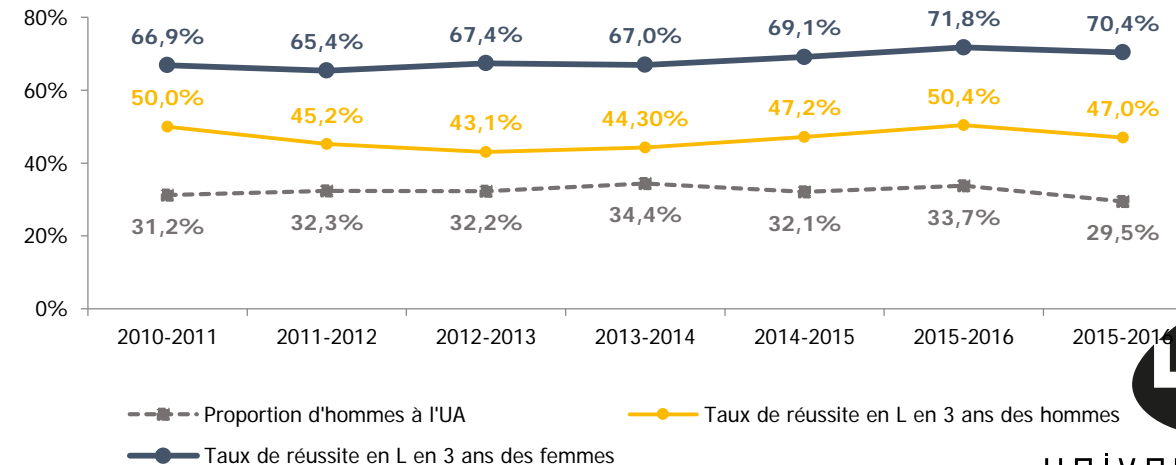
Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)



Taux de réussite en L en 3 ans par type de bac



Taux de réussite en L en 3 ans par genre

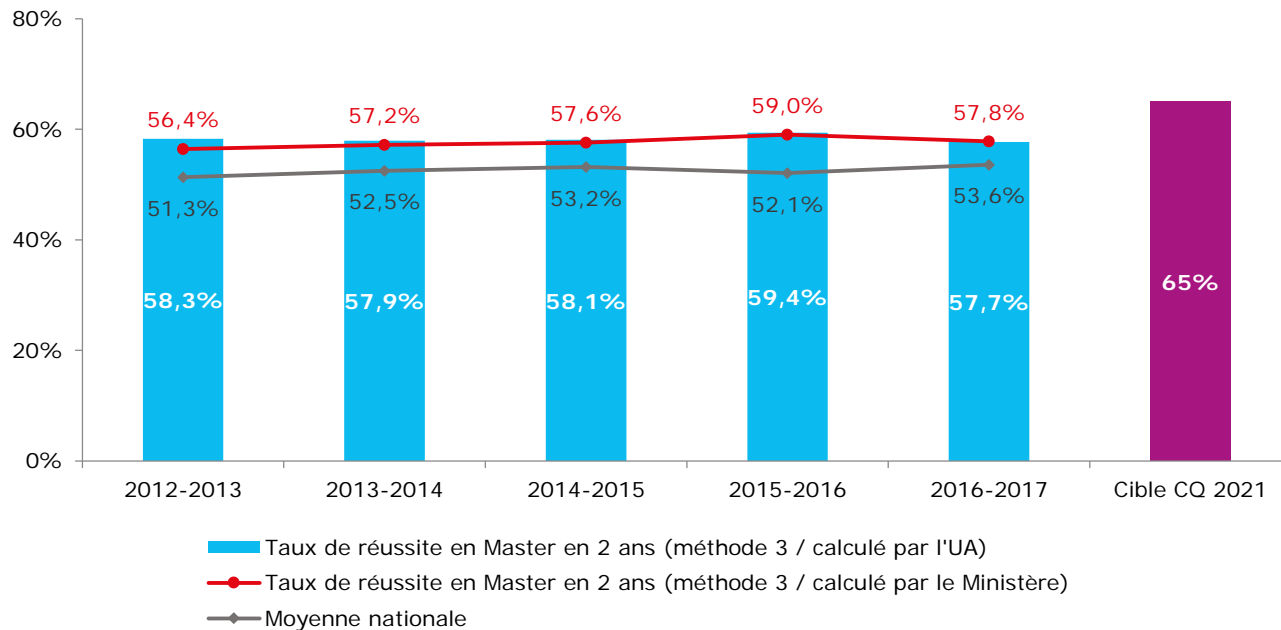


Réussite en Master et en Doctorat

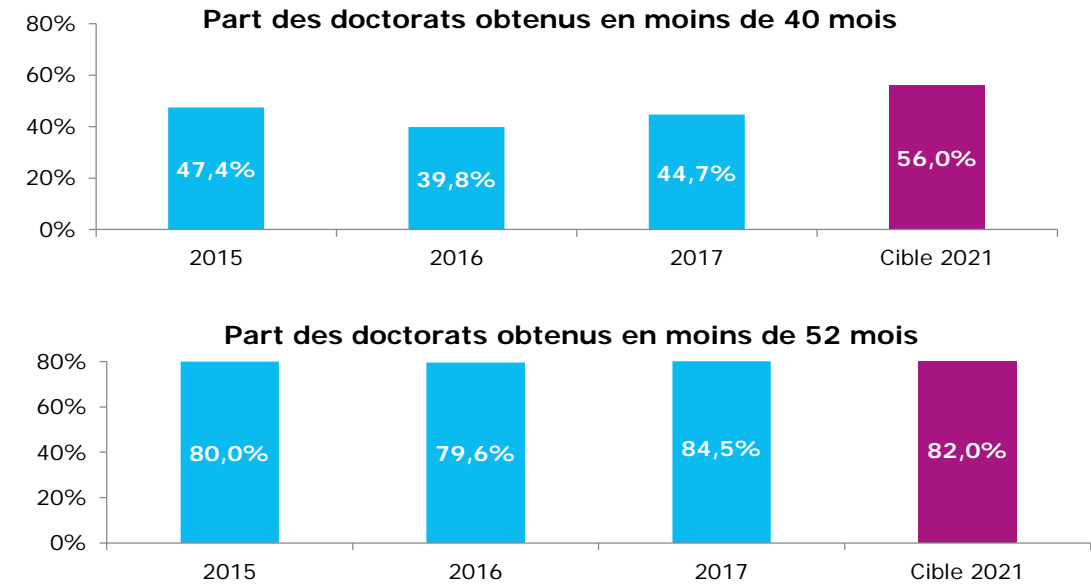
Indicateur commun (CQ 2017-2021)



Réussite en Master en 2 ans



Réussite en Doctorat

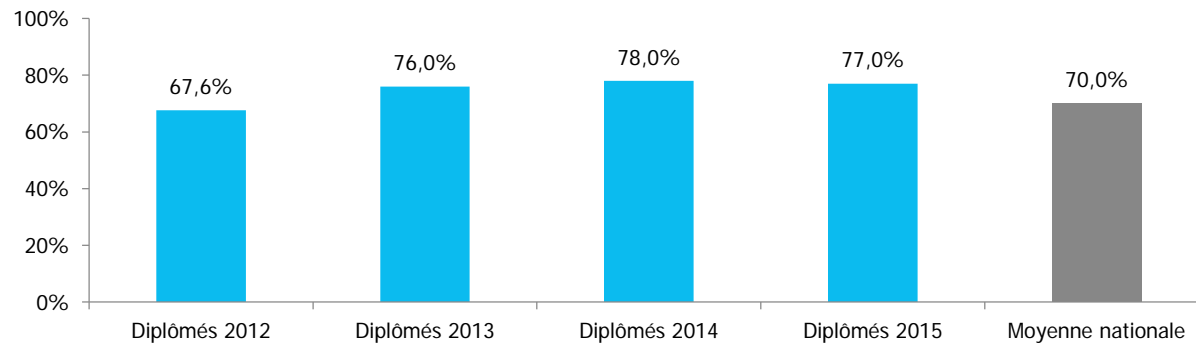


université
angers

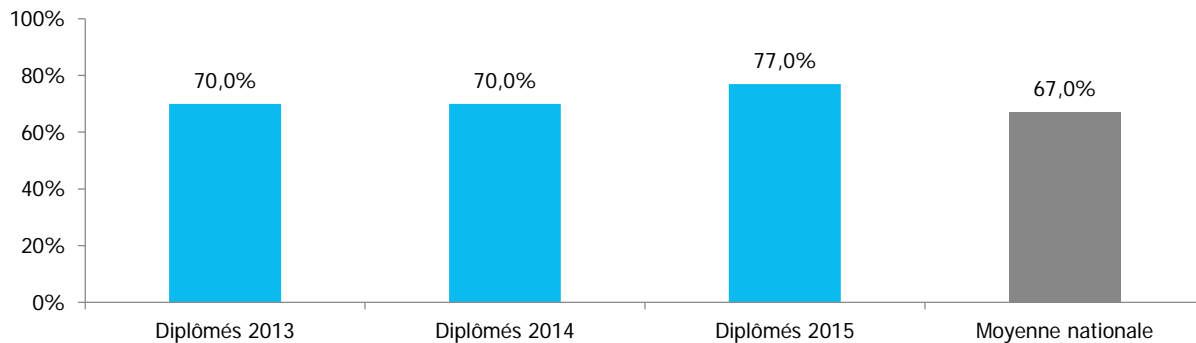
Insertion professionnelle (enquête 30 mois)

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux de participation - Master



Taux de participation - LP



Taux d'insertion

Diplômés 2013 : 90%
Diplômés 2014 : 91%
Diplômés 2015 : 90%
(*moy. pondérée LP & Master*)

Cible UA 2021 : 91%



 [Pour aller plus loin](#)

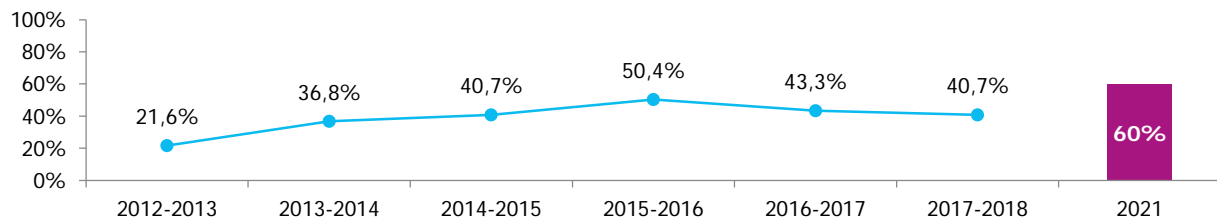


université
angers

Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Taux de participation - Licence

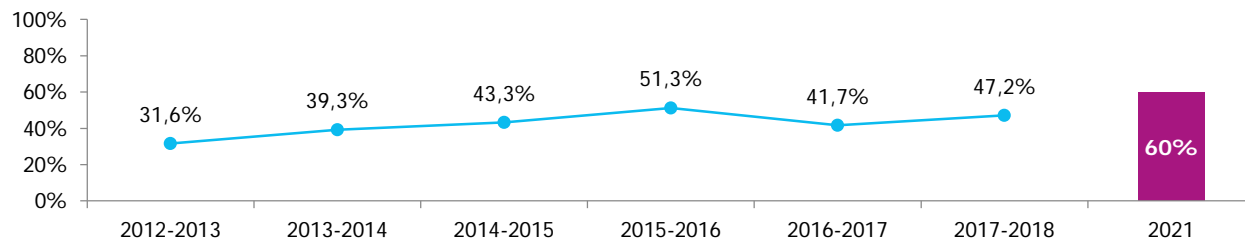


Taux de participation globale en 2017-2018 : 45,6%

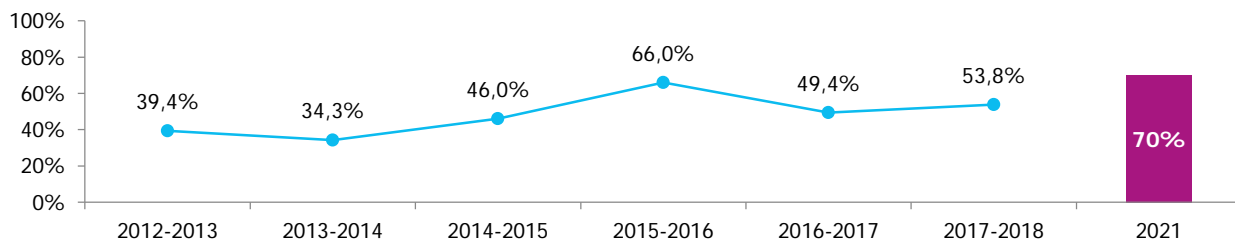
+ 1,1 point


Participation des étudiants de Licence toujours en baisse en 2017-2018

Taux de participation - Master



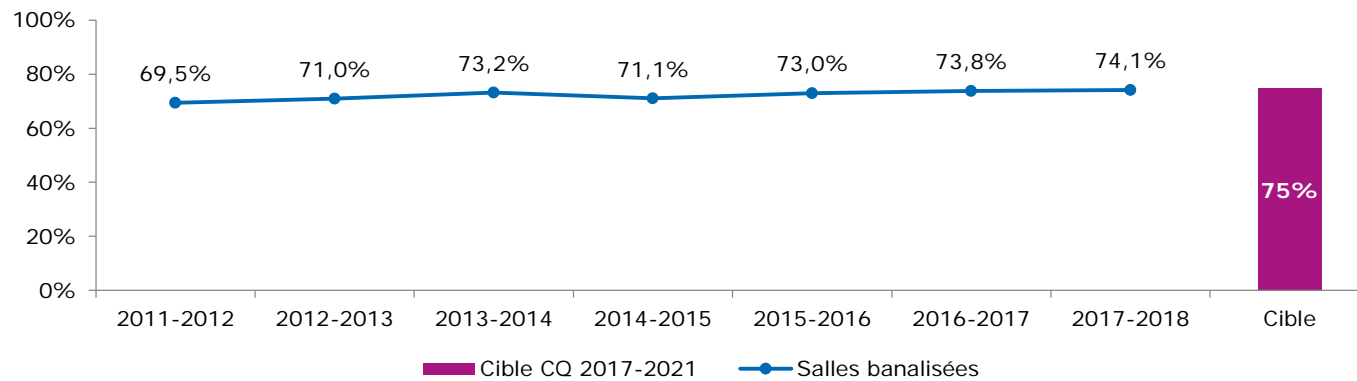
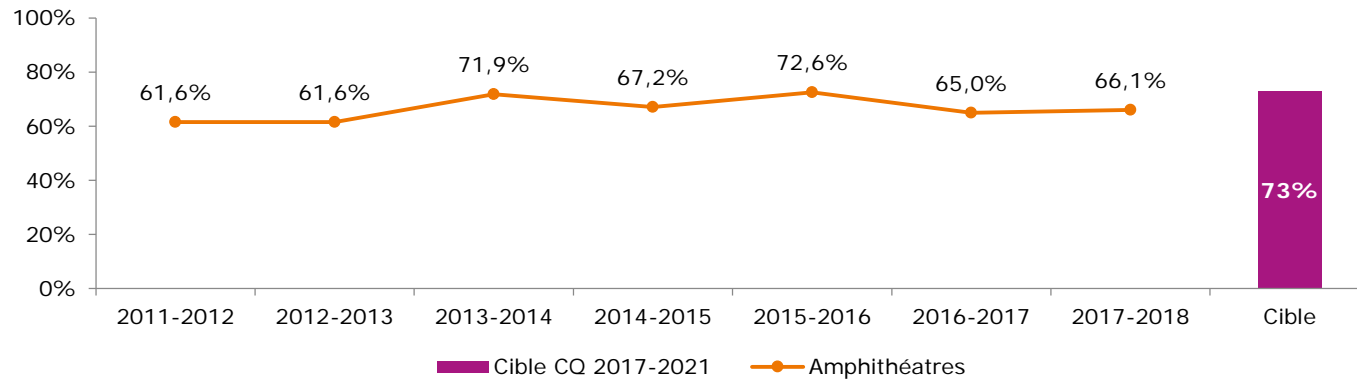
Taux de participation - Autres diplômes



 [Pour aller plus loin](#)

Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)



Global UA

2014-2015 : 69,5%
 2015-2016 : 72,8%
 2016-2017 : 70,3%
 2017-2018 : 70,8%

Cible UA 2021 : 74%

Moy. Nat. : 71%

 [Pour aller plus loin](#)



université
angers

Compte financier 2018

Conseil d'Administration du 7 mars 2019

Sommaire

- Introduction (O. Agnely – Agent comptable)
- Présentation des états budgétaires (C. Roblédo – Président)
- Présentation des états comptables (O. Agnely – Agent comptable)
- Rapport des commissaires aux comptes (D. Grignon – KPMG)
- Délibération du conseil d'administration (D. Le Gall – VP CA)

Introduction

- Le compte financier est établi à la fin de l'exercice
- Il est soumis à différentes préconisations réglementaires

Notamment :

Article 202, 208, 210 à 214 du décret GBCP

Article R719-100 à R719-104 du code de l'Education,....

Introduction

La présentation du compte financier devant le conseil d'administration remplit un double objectif :

- Arrêter les comptes au 31 décembre
- Présenter et analyser l'exécution budgétaire

Tableaux pour vote

- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2)
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4)
- Les états financiers : bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6) et annexe des comptes annuels
- La balance des comptes des valeurs inactives
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)

Tableaux pour l'information de l'organe délibérant

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3)
- Le tableau des opérations pour comptes de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau détaillé des opérations pluriannuelles (tableau 10)
- Le tableau retraçant les moyens des U.M.R. (tableau 11)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 12)
- Le rapport de gestion de l'ordonnateur
- Le rapport annuel de performances de l'établissement

3.2 Présentation des états budgétaires

- Commentaire, plus détaillé dans le rapport de gestion
- Ne sont présentés dans ce diaporama que des éléments extraits des tableaux du budget consolidé soumis au vote, ainsi que quelques focus sur des points saillants

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2018
(extrait)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
S/total EC		

Emplois sous plafond Etat *	
En ETPT	
Compte financier 2017	Compte financier 2018
705,9	707,9
214,6	221,7
920,5	929,6

Emplois financés hors SCSP	
En ETPT	
Compte financier 2017	Compte financier 2018
5,1	4,8
105,5	122,0
110,6	126,8

Global	
Compte financier 2017	Compte financier 2018
705,9	707,9
5,1	4,8
320,1	343,7
1 031,1	1 056,4

Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)

--	--

--	--

-	-
---	---

BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
S/total Biatss		
Totaux		

472,6	488,4
0,7	
22,2	26,6
495,5	515,0
1 416,0	1 444,6

129,5	113,4
126,5	133,7
256,0	247,1
366,6	373,9

472,6	488,4
130,2	113,4
148,7	160,3
751,5	762,1
1 782,6	1 818,5

Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2018

1 560,0

Tableau 2

Autorisations budgétaires - Compte financier 2018

BUDGET CONSOLIDE

(Extrait)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							
	Dernier Budget rectificatif		Compte financier		Dernier Budget rectificatif	Compte financier	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	123 999 198	123 999 198	123 660 779	123 658 437	152 710 820	152 051 067	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>34 178 806</i>	<i>34 178 806</i>	<i>34 427 094</i>	<i>34 427 094</i>	123 637 691	123 848 565	Subvention pour charges de service public
					777 386	1 293 447	Autres financements de l'Etat
							Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	25 989 522	25 849 785	23 539 867	22 032 732	13 540 184	11 405 633	Autres financements publics
					14 755 559	15 503 422	Recettes propres
					3 744 232	3 226 451	Recettes fléchées **
							Financements de l'Etat fléchés
Investissement	8 203 944	6 877 209	6 400 545	4 916 488	3 729 232	3 213 141	Autres financements publics fléchés
					15 000	13 311	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	158 192 664	156 726 192	153 601 191	150 607 657	156 455 052	155 277 518	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			-	4 669 862	271 140		-Solde budgétaire (déficit)

Tableau 4
Équilibre financier - Compte financier 2018
(Extrait)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		
	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	271 140	-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	400	1 400
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	415 854	1 294 541
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	1 137 985	430 063
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	1 825 379	1 726 004
Variation de trésorerie (I)	-	4 671 207
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	1 825 379	6 397 211

Dernier Budget rectificatif	Compte financier	
-	4 669 862	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
400	160	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
396 200	1 644 557**	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice) (c2)
1 212 985	82 632	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
1 609 585	6 397 211	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
215 794	-	-Variation de trésorerie (II)
1 825 379	6 397 211	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	PRODUITS	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Personnel	122 363 336	122 010 638	Subventions de l'Etat	124 582 446	123 923 410
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	34 178 806	34 427 093	Fiscalité affectée		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	36 693 231	33 890 900	Autres subventions	14 032 299	12 535 348
			Autres produits	20 478 681	19 856 205
TOTAL DES CHARGES (1)	159 056 567	155 901 538	TOTAL DES PRODUITS (2)	159 093 426	156 314 963
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	36 859	413 424	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	159 093 426	156 314 963	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	159 093 426	156 314 963

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	36 859	413 424
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 342 584	10 143 515
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 7 742 584	- 151 020
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		6 180
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		- 7 461 125
= CAF ou IAF*	1 636 859	2 950 975

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	RESSOURCES	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	1 636 859	2 950 975
			Financement de l'actif par l'État	207 000	1 143 500
Investissements	4 157 857	2 039 830	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 669 309	1 435 180
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		1 400	Augmentation des dettes financières		1 400
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 157 857	2 041 230	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 513 168	5 531 055
APPORT au FONDS DE ROULEMENT	355 311	3 489 825	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT	0	0

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Compte financier 2018
(Synthèse dépenses)

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

A - Exécution des dépenses

Opérations	Prévision	Autorisations d'Engagements AE		Autorisations de Paiement CP		Restes	
	Montant de l'opération	AE consommées les années antérieures à 2018	AE consommées en 2018	CP consommées les années antérieures à 2018	CP consommées en 2018	Solde à engager AE sur total projet	Solde à payer CP sur AE engagés
	-1	(2)	(3)	(5)	(6)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement-CPER	26 730 603	7 943 889	2 395 958	7 655 619	1 810 491	16 390 756	873 737
Total Contrats de Recherche non fléchés	28 480 334	16 992 140	5 342 960	16 646 777	5 282 652	6 145 235	405 671
Total des Opérations Fléchées RFI/THELEME	32 327 745	7 283 446	4 448 109	4 918 446	3 839 688	20 596 190	2 973 421
Total Contrats d'Enseignement ERASMUS	1 519 900	1 069 154	304 749	1 069 055	302 379	145 997	2 468
Total	89 058 582	33 288 628	12 491 776	30 289 897	11 235 210	43 278 178	4 255 297

Université d'Angers
date du CA
7 mars 2019

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Compte financier 2018
(Synthèse recettes)

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

B - Exécution des recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2018	Encaissements réalisés en 2018	Reste à encaisser en 2019 et suivantes
			(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement-CPER	26 730 603	4 446 358	22 284 245	6 339 250	1 747 015	14 197 980
Total Contrats de Recherche non fléchés	28 480 334	247 755	28 232 579	15 356 138	5 503 485	7 372 956
Total des Opérations Fléchées RFI/THELEME	32 327 745	1 953 620	30 374 125	7 780 066	3 223 141	19 370 918
Total Contrats d'Enseignement ERASMUS	1 519 900	-	1 519 900	1 189 940	329 960	-
Total	89 058 582	6 647 733	82 410 849	30 665 394	10 803 601	40 941 854

3.3 et 3.4 Présentation des états comptables

3 principaux états :

- Le Compte de résultat
- Le Bilan
- & l'Annexe

Compte de résultat

Le **compte de résultat** est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de l'Université, pour une période donnée, appelée exercice comptable.



Etablissement université		COMPTE DE RESULTAT 2018 BUDGET CONSOLIDE			Date	06.02.2019
Année 2018					Heure	15:43:43
Période 01 à 15					Page	1
CHARGES (hors taxes)	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>	PRODUITS (hors taxes)	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
<i>Achats</i>	5 401,02	2 551,35	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	137 483 078,30	135 025 829,72	
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	16 166 440,81	16 172 594,50	<i>Subventions</i>	136 467 757,51	134 117 080,29	
<i>Rémunération du personnel</i>	72 973 568,90	70 885 638,83	<i>Autres</i>	1 015 320,79	908 749,43	
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	11 212 715,68	12 023 693,50	
<i>Charges sociales</i>	49 037 069,28	47 654 554,68	<i>Ventes</i>	10 239 288,46	9 633 569,56	
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	10 221 992,29	10 598 928,98	<i>Produits</i>	973 427,22	2 390 123,94	
<i>Autres charges</i>	7 489 172,69	6 205 248,33	<i>Production stockée et immobilisée</i>			
CHARGES D'INTERVENTION			<i>Autres produits</i>	7 614 326,97	7 533 253,52	
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	156 310 120,91	154 582 776,74	
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>						
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	155 893 644,99	151 519 516,67				
CHARGES FINANCIÈRES	7 893,39	1 061,25	PRODUITS FINANCIERS	4 841,60	5 358,45	
<i>Impôt sur les sociétés</i>						
TOTAL CHARGES	155 901 538,38	152 577,92	TOTAL PRODUITS	156 314 962,55	154 588 135,19	
Solde créditeur : Bénéfice	413 424,17	3 067 557,27	Solde débiteur : Perte			
TOTAL GENERAL	156 314 962,55	154 588 135,19	TOTAL GENERAL	156 314 962,55	154 588 135,19	

Présentation du bilan

Définition : Un **bilan** est un état de synthèse qui permet de décrire en terme d'emplois et de ressources la situation patrimoniale de l'Université à une date donnée.

Le **bilan** prend la forme d'un tableau dont la partie des ressources est appelée "passif" et celle des emplois est appelée "actif".

Université d'Angers		BILAN COMPTABLE - EXERCICE 2018			Date	06.02.2019	
Année 2018		BUDGET CONSOLIDE			Heure	16:16:31	
Période 01 à 15					Page	1	
ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017	PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 436 796,94	-2 197 927,88	238 869,06	254 819,88	Financements de l'actif - Etat	73 366 372,87	78 362 044,62
Immobilisations corporelles	240 537 687,35	-115 496 031,30	125 041 656,05	134 308 369,55	Dotation et affectation		
Terrains	19 372,00	-5 869,68	13 502,32	15 439,42	Fonds propres des fondations		
Constructions	167 597 085,76	-61 636 645,90	105 960 439,86	115 212 992,34	Dons et legs en capital		
Autres	72 921 229,59	-53 853 515,72	19 067 713,87	19 079 937,79	Autres		
Immobilisations financières	1 868,91		1 868,91	1 868,91	Réserves	54 380 450,95	50 099 651,90
					Report à nouveau	-3 076 015,53	-1 862 773,75
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	413 424,17	3 067 557,27
					Situation nette	125 084 232,46	129 666 480,04
					Financements - autres que Etat	20 501 141,52	21 594 313,68
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	242 976 353,20	-117 693 959,18	125 282 394,02	134 565 058,34	TOTAL FONDS PROPRES	145 585 373,98	151 260 793,72
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours	7 549,34		7 549,34	3 910,95	Provisions pour risques	224 150,86	258 800,71
Avances et acomptes versés sur commandes	51 404,36		51 404,36	41 636,30	Provisions pour charges	613 601,75	696 371,47
Créances :	7 768 691,58	-344 462,62	7 424 228,96	7 586 896,90	Fonds dédiés		
d'exploitation	7 768 691,58	-344 462,62	7 424 228,96	7 586 896,90	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	837 752,61	955 172,18
diverses							
Valeurs mobilières de placement					DETTES		
Disponibilités	32 374 907,43		32 374 907,43	27 697 768,01	<i>Dettes financières</i>		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	137 163,98		137 163,98	152 593,91	<i>Dettes d'exploitation</i>	6 259 748,63	6 505 711,23
Autres					<i>Dettes diverses</i>	545 637,75	830 707,83
					<i>Produits constatés d'avance</i>	12 042 876,27	10 495 152,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	40 339 716,69	-344 462,62	39 995 254,07	35 482 806,07	TOTAL DETTES	18 848 262,65	17 831 572,00
<i>Comptes de régularisation</i>					Trésorerie	6 258,85	326,51
<i>Ecarts de conversion Actif</i>					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	283 316 069,89	-118 038 421,80	165 277 648,09	170 047 864,41	TOTAL GENERAL	165 277 648,09	170 047 864,41

Focus : Bilan fonctionnel

(à partir du bilan comptable, on établit le bilan fonctionnel)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018	
				en €	en %
CAPITAUX PROPRES	152 632 623	151 260 794	145 585 374	-5 675 420	-3,75%
PROVISIONS	828 842	955 172	837 753	-117 420	-12,29%
RESSOURCES STABLES	153 461 465	152 215 966	146 423 127	-5 792 839	-3,81%
ACTIF IMMOBILISES	139 480 403	134 565 058	125 282 394	-9 282 664	-6,90%
Fonds de roulement (FRNG)	13 981 062	17 650 908	21 140 733	3 489 825	19,77%
Actif circulant (A)	8 044 605	7 785 038	7 620 347	-164 691	-2,12%
Dettes (B)	14 570 851	17 831 572	18 848 263	1 016 691	5,70%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-6 526 246	-10 046 534	-11 227 916	-1 181 382	11,76%
Trésorerie	20 507 309	27 697 442	32 368 649	4 671 207	16,87%



Ratios & indicateurs

(ratios MESR)

Poids de la masse salariale	2016	2017	2018	Observations
Dépenses de personnel / Produits encaissables en %	83,2%	81,8%	83,2%	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 82 et 83% Seuil d'alerte > à 83%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	37	45	52	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours
Trésorerie				
Trésorerie en jours de charges décaissables	54	71	80	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours



L'Annexe

L'**annexe comptable** est un document dont l'objectif est d'apporter de l'information et d'aider à la compréhension du compte de résultat et du bilan comptable.

Elle doit donc être produite l'appui du compte financier.

C'est un des éléments qui est validé par les commissaires aux comptes.

3.5 Rapport des commissaires aux comptes

Article R 719-102 du code de l'Éducation :

« Le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes »

Approbation du compte financier & affectation des résultats

Le conseil d'administration vote le budget et **approuve les comptes**
(art. L712.3 du code de l'éducation)

Il **délibère sur l'affectation des résultats du budget principal
et du budget annexe** (art. R719-104 du code de l'éducation)

Délibération (1/3)

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1 444,6** ETPT sous plafond et **373,9** ETPT hors plafond
- **153 601 191 €** d'autorisations d'engagement
 - 123 660 779 € personnel
 - 23 539 867 € fonctionnement
 - 6 400 545 € investissement
- **150 607 657 €** de crédits de paiement
 - 123 658 437 € personnel
 - 22 032 732 € fonctionnement
 - 4 916 488 € investissement
- **155 277 518 €** de recettes
- **4 669 862 €** de solde budgétaire

Délibération (2/3)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **4 671 207 €** de variation de trésorerie
- **413 424 €** de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 691 529,16 € au titre du budget principal et un déficit de 278 104,99 € au titre du SAIC)
- **2 950 975 €** de capacité d'autofinancement
- **3 489 825 €** de variation de fonds de roulement

Délibération (3/3)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2018 du budget principal, soit **691 529,16 €**, en réserves et le déficit du SAIC, soit **278 104,99 €**, en report à nouveau.

Dans le cadre de la suppression du SAIC, en 2019, il décide également d'affecter le solde du compte Report à nouveau sur le compte Réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

POUR VOTE

3.6 Modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels

Présentation par Didier LE GALL, Vice-président en charge du Conseil d'administration

- Proposition de modification de la délibération CA029-2017 relative au dispositif de rémunération des intervenants ponctuels
- Proposition de modification de **l'article 2** : Dans le cadre d'une formation théorique avec des exercices d'application, **proposition d'autoriser le passage de 10 htd à 12 htd fractionnables par année universitaire à compter du 01/09/2019**

RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE ACCESSOIRE AUX ACTIVITÉS DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS				
Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 Arrêté du 7 mai 2012 Arrêté du 9 août 2012	Type de formation	Définition	Montant horaire réglementaire	Proposition de l'Université d'Angers
Art. 2	Formation théorique avec exercices d'application	Formation comportant un enseignement à la fois théorique et pratique	30 € à 50 €	Taux de l'heure TD 41,41 €/heure (tarif en vigueur au 01/02/2017). Limité à 12 h fractionnables par année universitaire

POUR VOTE

3.7 Appel à cotisation UNESS 2019

- UNESS : Université Numérique en Santé et Sport
(anciennement UNF3S)
- L'appel à cotisation UNESS 2019 est de 34 605€ pour l'Université d'Angers
- Le montant de la cotisation 2019 est le même que celui de la cotisation 2018

POUR VOTE

4. Recherche

4.1 CPER FEDER TRANSLAT - VOTE

4.1 CPER FEDER TRANSLAT

Projet «PREMMI -PACEM_EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES» - Demande de subvention FEDER_Tranche 2018

Les dépenses prévisionnelles sont couvertes par la subvention FEDER d'un montant prévisionnel de 243 397,76€ soit 37,14% des dépenses, la Région, ALM et l'Etat apportent une contribution globale de 412 000€ soit 62,86 % des dépenses prévisionnelles.

Lien vers le document complet

Lien vers le Plan de financement

POUR VOTE

5. Enseignement et vie étudiante (1/3)

Présentation par Sabine MALLET, Vice présidente formation et vie universitaire

5.1 Admission en Master de Droit :

- Capacités d'accueil en M2 Droit – **VOTE**
- Dates de recrutement – **VOTE**

5.2 Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

Création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » – **VOTE**

5. Enseignement et vie étudiante (2/3)

Présentation par Sabine MALLET, Vice présidente formation et vie universitaire

5.3 Faculté de Droit, d'économie et de gestion :

- Création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » – **VOTE**
- Modification du D.U. « Sciences criminelles » – **VOTE**

5.4 Faculté de Santé :

Demande de co-accréditation avec l'Université de Tours pour la mise en œuvre du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée » – **VOTE**

5. Enseignement et vie étudiante (3/3)

Présentation par Sabine MALLET, Vice présidente formation et vie universitaire

5.5 Conventions - **VOTES**

5.6 Etat d'avancement du projet Thélème – INFORMATION

5.1 Admission en Master 2 de Droit

- Capacités d'accueil - approuvées à la majorité par la CFVU du 4 mars 2019 (26 votants : 26 voix pour) sous réserve des modifications suivantes : capacité d'accueil du M2 mention droit des affaires parcours droit des entreprises portée à 27 et capacité d'accueil du M2 mention droit privé parcours droit et pratique des contrats portée à 25 - **pour vote**
- Dates de recrutement – approuvées par la CFVU du 28 janvier 2019 à l'unanimité (29 votants/29 voix pour) - **pour vote**



5.1 Admission en Master 2 de Droit - Capacités d'accueil

Admission en **M2 DROIT** pour 2019-2020
(conserve le régime dérogatoire)

POUR VOTE

	Campagne 2019					Campagne 2018 (pour info)
	Capacités d'accueil GLOBALE*	Issus M1	Situations particulières (FC, étudiants)	Date d'ouverture dépôt des dossiers eCandidat	Date de clôture dépôt des dossiers eCandidat	
M2 mention droit des affaires parcours droit des entreprises	27	25	2	13/05/2019	10/06/2019	27
M2 mention droit public parcours droit des interventions publiques (option DAS / option DGSPT)	30	28	2	13/05/2019	22/06/2019	30
M2 mention droit public parcours droit international et européen - 1ère campagne	20	18	2	13/05/2019	30/06/2019	20
M2 mention droit public parcours droit international et européen - 2e campagne				01/07/2019	31/08/2019	
M2 mention droit public parcours histoire du droit et des institutions	6	5	1	02/05/2019	24/08/2019	6
M2 mention droit privé parcours droit et pratique des contrats	25	23	2	13/05/2019	22/06/2019	25
M2 mention droit privé parcours droit et pratique de la procédure	20	18	2	13/05/2019	19/06/2019	25



5.1 Admission en Master 2 de Droit – Dates de recrutement

	Date d'ouverture dépôt des	Date de clôture dépôt des
M2 mention droit des affaires parcours droit des entreprises	13/05/2019	10/06/2019
M2 mention droit public parcours droit des interventions publiques (option DAS / option DGSPT)	13/05/2019	22/06/2019
M2 mention droit public <u>parcours</u> droit international et européen - 1ère campagne	13/05/2019	30/06/2019
M2 mention droit public <u>parcours</u> droit international et européen - 2e campagne	01/07/2019	31/08/2019
M2 mention droit public <u>parcours</u> histoire du droit et des institutions	02/05/2019	24/08/2019
M2 mention droit privé <u>parcours</u> droit et pratique des contrats	13/05/2019	22/06/2019
M2 mention droit privé <u>parcours</u> droit et pratique de la procédure	13/05/2019	19/06/2019

POUR VOTE

5.2 Création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté LLSH

- Approuvée par la CFVU à la majorité lors de sa séance du 4 mars 2019 (26 votants : 25 voix pour et 1 abstention).

Présentation par Sabine MALLET, Vice présidente formation et vie universitaire

POUR VOTE

5.3 Faculté de Droit, d'économie et de gestion

> Création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » - **POUR VOTE**

Approuvée par la CFVU à l'unanimité lors de sa séance du 4 mars 2019 (26 votants : 26 voix pour).

Présentation par Michèle FAVREAU, porteur du projet

- Modification du D.U. « Sciences criminelles » - **POUR VOTE**

Approuvée par la CFVU à la majorité lors de sa séance du 4 mars 2019 (26 votants : 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention).



5.4 Faculté de Santé

- Demande de co-accréditation avec l'Université de Tours pour la mise en œuvre du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée » - **POUR VOTE**

Approuvée par la CFVU à l'unanimité lors de sa séance du 4 mars 2019 (26 votants : 26 voix pour).

5.5 Conventions

- o Faculté des lettres, langues et sciences humaines:

Convention de partenariat avec le Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France (RESSIF GIE) pour la création et la mise en œuvre du Diplôme d'Université « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail ». [Approuvée par la CFVU à la majorité lors de sa séance du 4 mars 2019 \(26 votants : 25 voix pour et 1 abstention\).](#)

- o Faculté des Sciences :

Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers et l'Université Libanaise. [Approuvée par la CFVU à l'unanimité lors de sa séance du 4 mars 2019 \(26 votants : 26 voix pour\).](#)

- o UFR ESTHUA, Tourisme et culture :

Convention spécifique de collaboration entre l'Université d'Angers (France) et l'Université autonome du Yucatan (Mexique) afin d'établir les bases d'un double diplôme dans le cadre de l'échange d'étudiants en licence mention sciences sociales parcours tourisme, hôtellerie, restauration et événementiel. [Approuvée par la CFVU à l'unanimité lors de sa séance du 4 mars 2019 \(26 votants : 26 voix pour\).](#)



5.6 Etat d'avancement du projet Thélème

Présentation par Didier BOISSON, porteur du projet Thélème



Suivi du projet Thélème

Conseil d'administration 7 mars 2019

Pilotage

- Recrutements depuis septembre 2018
- Outils de suivi du budget

Evaluation du dispositif

- Programme pour 2019

Etat du projet dans les composantes

- Des spécificités mais une seule trajectoire



Recrutements

Université d'Angers

Assistante de gestion financière
Chargée de mission Action 1
Chargée de l'évaluation du projet
Chargé d'études statistiques
Chargé de gestion financière
Conseiller d'orientation
Conceptrice multimédia
Ingénieur informatique
Ingénieur pédagogique
Modélisatrice
Enseignants (5)

Le Mans Université

Assistante chargée de la pédagogie et de l'accompagnement des tuteurs et étudiants actions 1-2
Chargée de mission Continuum Lycée-Université
Chargée d'aide à la gestion de projet
Chargé d'action 5 - Numérique - FTLV
Chargée de mission compétences



Point financier UA

Budget détaillé de l'annexe financière de la convention ANR				Réalisation Année 2018		
Poste de dépenses	Montant total-UA	dont part aidée	Apport UA	Dépenses engagées	Dép réalisées au 31/12 sur part aidée	Taux de conso au 31/12 sur la part aidée
Salaire personnels statutaires	4 238 730	0	4 238 730			
Salaire Personnels non statutaires	6 655 620	5 296 092	1 359 528	365 662	118 786	2,24%
Primes et heures complémentaires	1 094 384	1 063 984	30 400	0	0	0,00%
Total personnels	11 988 734	6 360 076	5 628 658	365 662	118 786	1,87%
Total fonctionnement	1 084 960	502 440	582 520	3 855	3 855	0,77%
Total équipements	143 040	143 040	0	0	0	0,00%
Frais de gestion et de structure	560 444	560 444	0	13 651	3 033	0,54%
Coût total du projet	13 777 178	7 566 000	6 211 178	383 168	125 674	1,66%



Evaluation du programme

2019

Réunion avec les laboratoires

Avril 2019

Comité interne

Novembre 2019

Comité externe et Colloque

CREN
ESTER
ESO
GAINS
GRANEM



Évaluation du programme

Suivi du projet au 31 mars

Suivi du projet demandé par l'ANR au 31 mars de chaque année:

- Un suivi scientifique
- Un suivi des indicateurs (24 indicateurs communs aux NCU, 30 indicateurs du projet)
- Un suivi financier



Premières avancées

Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5
Equipes pédagogiques Tutorat au lycée Modules Découverte Organisation de forums par UFR et disciplines Validation ECTS à l'entrée à l'université Extension à d'autres lycées	Programme du tutorat à 4 dimensions Formation des tuteurs Engagement étudiant	Séquençage en périodes de six semaines Une période à l'entrée → contrat pédagogique	Accompagnement des équipes par mention/ Référentiels de compétences	Statut du présentiel Valorisation des heures



Déclinaisons dans les UFR

DEG	LLSH	SCIENCES
L1 en 2 ans Tutorat et remédiation Groupes de travail sur 7 thématiques Mention SEG: travail sur les compétences	Mineure Accompagnement en L1 Tutorat et remédiation Groupes de travail sur 7 thématiques Mention Histoire : travail sur les compétences	Tutorat et remédiation BienvenUA Groupes de travail sur 7 thématiques Mention SVT : travail sur les compétences



Débats, points de vigilance, transformations

- Émergence de nouveaux métiers ? Le rôle des assistants pédagogiques
- Transformation des systèmes d'information : Apogée et e-portfolio
- Accompagnement des services de scolarité et de planning
- Construction d'un modèle économique avec la prise en compte de la valorisation des pratiques du numérique
- Temps de recherche/temps d'enseignement
- Implication des étudiants dans la phase projet
- Dissémination de Thélème

POUR INFORMATION

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)